



MAT O'XANE SR

Peinture mate acrylique-siloxane



Eu Ecolabel
FR/044/026



DEFINITION / DESTINATION

Peinture en phase aqueuse à base de résine acrylique-renforcée siloxane, de finition mate, pour la décoration intérieure des murs et plafonds de pièces sèches.

Supports: Enduits de préparation, plâtre et dérivés, béton et enduits de ciment, anciennes peintures adhérentes, toiles de verre.

Bonne résistance au lustrage pour les locaux à forte circulation. Long temps ouvert permettant d'éviter les reprises.

PROPRIETES

- Sans reprises
- Mat profond
- Inhibiteur de corrosion
- Bonne résistance au lustrage
- Sans odeur

PRODUIT PLUS RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA SANTE HUMAINE TOUT EN GARANTISSANT UN BON NIVEAU DE PERFORMANCE.

CARACTERISTIQUES

COV : (directive 2004/42/CE) Valeur limite CE de ce produit (catégorie cat. A/a) : 30 g/L (2010).
Ce produit contient au maximum 8 g/L de C.O.V.

FAMILLE

AFNOR T 36-005 Famille 1 Classe 7b2/10c

FICHE TECHNIQUE

COMPOSANTS LIANT	Acrylique-Siloxane
DENSITE à 20°C	1,58 ± 0,05
VISCOSITE à 20°C	9000 ± 1000 cp
EXTRAIT SEC EN POIDS	64 % ± 2
EXTRAIT SEC VOLUMIQUE	44 % ± 2
DILUTION	Avec de l'eau : de 3 à 5 % pour brosse et rouleau. 5% pour la 1ère couche de 8 à 12 % pour airless
SECHAGE (à 23°C et HR 50%)	10 mn (hors poussière) – En surface : 30 mn, Recouvrable : 6 h
ASPECT / FINITION	Mat poché fin – Brillant spéculaire (Bs) : < à 2 sous 60°
RENDEMENT MOYEN	9 à 12 m²/L
RESISTANCE A L'ABRASION HUMIDE (NF EN 13300)	Classe 2
COULEUR	Blanc et teintes pastel Coloration : peut se teinter avec des colorants universels
CONDITIONNEMENT	16 L – 10 L – 2,5 L

Les valeurs sont données pour le produit blanc.

MISE EN OEUVRE

REPARATION DES SUPPORTS	Elle devra être conforme au DTU 59.1 en vigueur. Bien homogénéiser le produit avant son application. Appliquer sur fond sain et non pulvérulent. Subjectiles : enduits de préparation, plâtres et dérivés, bétons et enduits de ciment. Pour les murs déjà peints : ➔ les anciennes peintures doivent être correctement lessivées, après élimination préalable des parties non adhérentes, par grattage et brossage soignés. ➔ Les parties métalliques doivent être protégées par une couche de primaire antirouille. S'applique en une couche sur un mur préparé et imprimé.
CONDITIONS CLIMATIQUES	En travaux d'intérieur, la température ne devra pas être inférieure à +5°C et l'hygrométrie ne devra pas être supérieure à 30 %.
NOMBRE DE COUCHES	Deux couches
MATERIEL D'APPLICATION	Brosse, Rouleau et Airless
NETTOYAGE	Eau avant séchage.

FICHE TECHNIQUE**PRECAUTIONS**

Contient des produits biocides : contient MELANGE DE : 5-CHLORO-2-METHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE [NO.CE 247-500-7]; 2-METHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE [NO. CE 220-239-6] (3:1), 1,2-BENZISOTHIAZOL-3(2H)-ONE et 2-METHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE. Peut produire une réaction allergique.

Lire l'étiquette avant utilisation.

Tenir hors de portée des enfants.

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

Porter des gants et des lunettes de protection.

Utiliser dans un endroit bien ventilé. Lorsque la ventilation du local est insuffisante ou en cas d'utilisation de dispositifs de pulvérisation, porter un équipement de protection respiratoire.

En cas d'ingestion : rincer la bouche, ne pas faire vomir, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

En cas de contact avec la peau : laver abondamment à l'eau et au savon.

Pour de plus amples renseignements, se référer à notre fiche de données de sécurité.

CONSERVATION

24 mois dans l'emballage d'origine, fermé et à l'abri de l'humidité, des intempéries, du gel et des fortes chaleurs.

ENVIRONNEMENT

Empêcher toute infiltration de ce produit dans le sol et l'écoulement dans l'eau et les égouts.

Traitement des déchets conformément aux directives officielles en vigueur. Ne recycler que les conditionnements complètement vides.

Remettre les restes de peinture liquide au centre de collecte pour les déchets spéciaux.

DECHETS

En vue d'une élimination sans danger pour l'environnement, ne jeter pas vos résidus avec les ordures ménagères ni dans l'évier ou dans l'égout.

Tous les composants de ce produit doivent être rapportés à la déchetterie rattachée à votre commune. CED : 080112

VB MAT O'XANE SR

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2015/830)

RUBRIQUE 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : VB MAT O'XANE SR

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Peinture.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale : Espace Revêtements.

Adresse : 345 rue Piani.69480.AMBERIEUX D'AZERGUES.FRANCE.

Téléphone : 04 74 67 19 99. Fax : 04 74 60 26 09.

www.espacerevetements.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence : +33 (0)1 45 42 59 59.

Société/Organisme : INRS / ORFILA <http://www.centres-antipoison.net>.

RUBRIQUE 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Peut produire une réaction allergique (EUH208).

Ce mélange ne présente pas de danger physique. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local.

Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

2.2. Éléments d'étiquetage

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Etiquetage additionnel :

EUH208

Contient du 1,2-BENZISOTHIAZOL-3(2H)-ONE. Peut produire une réaction allergique.

EUH208

Contient du MASSE DE REACTION DE: 5-CHLORO-2-METHYL-4-ISOTHIAZOLIN-3-ONE [NO CE 247-500-7] ET 2-METHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE [NO CE 220-239-6] (3:1). Peut produire une réaction allergique.

Conseils de prudence - Généraux :

P101

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102

Tenir hors de portée des enfants.

Autres informations :

En cas de contact avec les yeux : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

En cas de contact avec la peau : laver abondamment à l'eau et au savon.

En cas d'ingestion : rincer la bouche, ne pas faire vomir, consulter un médecin.

Lorsque la ventilation du local est insuffisante ou en cas d'utilisation de dispositifs de pulvérisation, porter un équipement de protection respiratoire.

Porter des gants et des lunettes de protection.

Utiliser dans un endroit bien ventilé.

2.3. Autres dangers

Le mélange ne contient pas de 'Substances extrêmement préoccupantes' (SVHC) >= 0.1% publiées par l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) selon l'article 57 du REACH : <http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table>

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément à l'annexe XIII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

VB MAT O'XANE SR

RUBRIQUE 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges

Composition :

Identification	(CE) 1272/2008	Nota	%
INDEX: 613-088-00-6 CAS: 2634-33-5 EC: 220-120-9 1,2-BENZISOTHIAZOL-3(2H)-ONE	GHS05, GHS07, GHS09 Dgr Acute Tox. 4, H302 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 1, H400 M Acute = 1	[1]	0 < x % < 0.01
INDEX: 613-167-00-5 CAS: 55965-84-9 MASSE DE REACTION DE: 5-CHLORO-2-METHYL-4-ISOTHIAZOLIN-3-ONE [NO CE 247-500-7] ET 2-METHYL-2H-ISOTHIAZOL-3-ONE [NO CE 220-239-6] (3:1)	GHS06, GHS05, GHS09 Dgr Acute Tox. 3, H331 Acute Tox. 3, H311 Acute Tox. 3, H301 Skin Corr. 1B, H314 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 1, H400 M Acute = 1 Aquatic Chronic 1, H410 M Chronic = 1		0 < x % < 0.0015

(Texte complet des phrases H: voir la section 16)

Informations sur les composants :

[1] Substance pour laquelle il existe des valeurs limites d'exposition sur le lieu de travail.

RUBRIQUE 4 : PREMIERS SECOURS

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

4.1. Description des premiers secours

En cas d'inhalation :

En cas de manifestation allergique, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux :

Laver abondamment à l'eau pendant 10 à 15 minutes. En cas d'irritation persistante, consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau :

En cas de manifestation allergique, consulter un médecin.

Laver soigneusement la peau à l'eau et au savon.

En cas de manifestation allergique, consulter un médecin.

En cas d'ingestion :

Consulter un médecin en lui montrant l'étiquette.

Ne pas faire vomir.

Rincer la bouche à l'eau.

Consulter un médecin et lui montrer l'étiquette et/ou cette fiche de données de sécurité.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée n'est disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Non inflammable.

5.1. Moyens d'extinction

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.

Ne pas respirer les fumées.

En cas d'incendie, peut se former :

- monoxyde de carbone (CO)

VB MAT O'XANE SR

- dioxyde de carbone (CO2)

5.3. Conseils aux pompiers

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

Pour les secouristes

Les intervenants seront équipés d'équipements de protections individuelles appropriés (Se référer à la rubrique 8).

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple : sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Éliminer les déchets conformément aux dispositions de la rubrique 13.

RUBRIQUE 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le mélange.

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Se laver les mains après chaque utilisation.

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Prévention des incendies :

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

Équipements et procédures recommandés :

Pour la protection individuelle, voir la rubrique 8.

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.

Équipements et procédures interdits :

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où le mélange est utilisé.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Aucune donnée n'est disponible.

Stockage

Conserver hors de la portée des enfants.

Stocker à l'abri du gel.

Conserver le récipient bien fermé.

Emballage

Toujours conserver dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Aucune donnée n'est disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Pictogramme(s) d'obligation du port d'équipements de protection individuelle (EPI) :



Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus.

Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail.

VB MAT O'XANE SR

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

- Protection des yeux / du visage

Eviter le contact avec les yeux.

Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquide.

Avant toute manipulation, il est nécessaire de porter des lunettes de sécurité conformes à la norme NF EN166.

- Protection des mains

Porter des gants de protection appropriés en cas de contact prolongé ou répété avec la peau.

Utiliser des gants de protection appropriés résistants aux agents chimiques conformes à la norme NF EN374.

La sélection des gants doit être faite en fonction de l'application et de la durée d'utilisation au poste de travail.

Les gants de protection doivent être choisis en fonction du poste de travail : autres produits chimiques pouvant être manipulés, protections physiques nécessaires (coupure, piqure, protection thermique), dextérité demandée.

Type de gants conseillés :

- Latex naturel
- Caoutchouc Nitrile (Copolymère butadiène-acrylonitrile (NBR))
- PVC (Polychlorure de vinyle)
- Caoutchouc Butyle (Copolymère isobutylène-isoprène)

Caractéristiques recommandées :

- Gants imperméables conformes à la norme NF EN374

- Protection du corps

Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé.

Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

RUBRIQUE 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Informations générales

Etat Physique : Liquide Visqueux.

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

pH :	9.00 .
	Base faible.
Point d'ébullition :	100 °C.
Intervalle de point d'éclair :	Non concerné.
Pression de vapeur (50°C) :	Non concerné.
Densité :	1,58 +/- 0,05
Hydrosolubilité :	Diluable.
Point/intervalle de décomposition :	200 °C.

9.2. Autres informations

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Aucune.

10.2. Stabilité chimique

Ce mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la rubrique 7.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune donnée n'est disponible.

10.4. Conditions à éviter

Eviter :

- le gel

10.5. Matières incompatibles

Aucune donnée n'est disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut dégager/former :

- monoxyde de carbone (CO)
- dioxyde de carbone (CO2)

VB MAT O'XANE SR

RUBRIQUE 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Aucune donnée n'est disponible.

11.1.1. Substances

Aucune information toxicologique n'est disponible sur les substances.

11.1.2. Mélange

Sensibilisation respiratoire ou cutanée :

Contient au moins une substance sensibilisante. Peut produire une réaction allergique.

Substance(s) décrite(s) dans une fiche toxicologique de l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité) :

- 1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one (CAS 2634-33-5): Voir la fiche toxicologique n° 243.
- Mélange de 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one et de 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one (3:1) (CAS 55965-84-9): Voir la fiche toxicologique n° 290.

RUBRIQUE 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

12.1.2. Mélanges

Aucune information de toxicité aquatique n'est disponible sur le mélange.

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée n'est disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée n'est disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée n'est disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée n'est disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Une gestion appropriée des déchets du mélange et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE.

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Déchets :

La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore.

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Emballages souillés :

Vider complètement le récipient. Conserver l'étiquette sur le récipient.

Remettre à un éliminateur agréé.

Codes déchets (Décision 2014/955/CE, Directive 2008/98/CEE relative aux déchets dangereux) :

08 01 12 déchets de peintures ou vernis autres que ceux visés à la rubrique 08 01 11

RUBRIQUE 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Exempté du classement et de l'étiquetage Transport .

14.1. Numéro ONU

-

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

-

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

-

VB MAT O'XANE SR

14.4. Groupe d'emballage

-

14.5. Dangers pour l'environnement

-

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

-

RUBRIQUE 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- Informations relatives à la classification et à l'étiquetage figurant dans la rubrique 2 :

Les réglementations suivantes ont été prises en compte :

- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 2018/669 (ATP 11)

- Informations relatives à l'emballage :

Aucune donnée n'est disponible.

- Dispositions particulières :

Aucune donnée n'est disponible.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 16 : AUTRES INFORMATIONS

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le mélange ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce mélange et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Libellé(s) des phrases mentionnées à la rubrique 3 :

H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H311	Toxique par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H331	Toxique par inhalation.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Abréviations :

ADR : Accord européen relatif au transport international de marchandises Dangereuses par la Route.

IMDG : International Maritime Dangerous Goods.

IATA : International Air Transport Association.

OACI : Organisation de l'Aviation Civile Internationale.

RID : Regulations concerning the International carriage of Dangerous goods by rail.

PBT : Persistante, bioaccumulable et toxique.

vPvB : Très persistante et très bioaccumulable.

SVHC : Substance of Very High Concern.